

COMMUNE DE CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2025

L'an **DEUX MILLE VINGT CINQ**, le **DIX-SEPT OCTOBRE** à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CORCELLES-EN-BEAUJOLAIS légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. CHEMARIN Jean-Paul, Maire.

Date d'envoi de la convocation au conseil municipal : **12/11/2025**

Nombre de conseillers municipaux présents : **8**

Nombre de votants : **8**

MM. CHEMARIN Jean Paul, DUCLOS Yvette, DEPARDON Pierre, LAPALUS Claudine, BENOIT Muriel, METTE Cathie, DURAND Jean-François, LAFOND Jean-Paul.

Excusé (s) : PALAIS Jean-Christophe, BONJOUR Caroline (Présente en visioconférence), CERF Marie-Laure, REVOL Lionel, AUCLAIR Jérôme.

Absent (s) : LEQUIN Marjorie.

Pouvoir (s) : Néant

Secrétaire de séance : Cathie METTE

Madame Caroline BONJOUR assiste à la réunion en visioconférence.

Le procès-verbal de la séance précédente ayant été adressé électroniquement aux membres de Conseil Municipal, et celui-ci n'appelant aucune observation, on passe à l'ordre du jour.

► Délibération 2025-46 :

Exonération des loyers du bâtiment sis 108 rue des écoles :

Monsieur Le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante la remise en location du bâtiment sis 108 rue de la Mairie par le biais d'une convention d'occupation précaire à compter du 15 novembre 2025.

Afin de permettre aux nouveaux locataires d'exécuter des travaux de remise en état des locaux et de lancer la nouvelle activité, Monsieur Le Maire propose une exonération de loyer pour une durée de trois mois (*De la même manière que pour la création de la boulangerie et du salon de coiffure*). Le premier titre de recette sera donc émis pour la période 15 février au 28 février 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

_ DÉCIDE d'exonérer les nouveaux locataires de trois mois de loyer,

_ AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

► Rapport sur l'usage des délégations du Maire :

_ Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal de la signature du bail précaire du bâtiment sis 108 rue de la Mairie.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que dans le cadre de la mise en vente du fond de commerce de la boulangerie, il a été contacté par des repreneurs potentiels. Ces derniers devraient revenir vers lui après avoir pris leur décision d'acquérir ou non le commerce.

Monsieur Le Maire informe membres du conseil municipal de la parution d'une annonce sur les réseaux sociaux annonçant la mise en vente du fond de commerce du salon de coiffure. A ce jour, la collectivité n'a pas été informée officiellement de cette mise en vente.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal de sa rencontre à venir avec la CCI-B afin de faire un point sur l'avancement de la commercialisation de la zone d'Orcel.

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil municipal que la cérémonie des voeux se tiendra le 04 janvier 2026.

Tour de table :

.URBANISME :

- ▶ PLUi-H : la carte avec les différents zonages à venir a été envoyée par le bureau d'étude. Des corrections sont à apporter. Une fois les documents à jour, une commission urbanisme sera convoquée pour une présentation.

.VOIRIE :

- ▶ Dans le cadre du projet d'installation de caméras de vidéosurveillance, une délégation de la brigade de gendarmerie de Lyon, spécialisée dans le domaine, est venue en mairie donner ses préconisations.
- ▶ Dans le cadre de la mise à jour du panneau d'affichage situé devant la mairie et sur lequel est affiché le plan de la commune, une réunion est prévue le 09 décembre.
- ▶

.SCOLAIRE :

- ▶ La commission scolaire se tiendra le 02 décembre.

La séance a été levée à 20h40.

Le Maire,
Jean Paul CHEMARIN



Le Secrétaire de séance,
Cathie METTE

A handwritten blue ink signature of Cathie Mette.